

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Séance du 20.03.2024

Mittelstadt Völklingen

Objet : 56ème réunion plénière de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Membres	: 62	
- en fonction	: 62	
- présents	: 34	
- procurations	: 1	
- absents	: 28	dont excusés : 28

Convocation à l'Assemblée envoyée le 6 mars 2024 aux délégués du GECT.

Etaient présents : Jean-Jacques BALLEVRE, Isabel BERENS-FRIES, Thomas BRASS, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Salvatore COSCARELLA, Peter GILLO, Kathrin GROSS (Rainer LANG), Micheline HAGENBOURGER, Wolfgang HANAUER, Ralf HEKTOR, Gabriele HERRMANN, Jürgen HETTRICH, Jean-Claude HEHN, Petra HILGERS, Michel JACQUES, Dominik JOCHUM, Christine JUNG, Jean JUNG (Bernard BETKER), Claude KLEIN, Denise KLEIN, Jean-Claude KRATZ, Christiane MALLICK (Roland ROTH), Grégory MICHELS (Gilbert SCHUH), Pierrot MORITZ, Joel NIEDERLAENDER, Stephan RABEL, Roland RAUSCH, Claudia SCHMELZER, Monika SCHMIEDEN, Anke SCHWINDLIG, Christof SELLEN (Christiane BLATT), Antoine SPRENGER (Alexandre CASSARO) et Marc ZINGRAFF

Etaient absents : -

Etaient excusés : Michael ADAM, Gaston ADIER, Esther BEERMANN, Uwe CONRADT, Christine DIETRICH, Michel DÖRR, Edith ECKERT, Antoine FRANKE, Stephan FRANTZ, Gabrielle FREY, Sigurd GILCHER, Elisabeth HAAG, Sascha HAAS, Klaus HÄUSLE, Christian JUNG, Sébastien JUNG, Frédéric KLASSEN, Ralph KLEIN, Roland KÖNIG, Patrick KRATZ, Pierre LANG, Jérémy LAUER, Lutz MAURER, Nicole MULLER-BECKER, Thomas REDELBERGER, Emmanuel SCHULER, Romuald YAHIAOUI et Umit YILDIRIM.

Autres personnes présentes : Monique BENDER (Interprète), Sandrine BERTRAND (EDSM), Johanna FISCHER (EDSM), Anne GALLIOU (EDSM), Anne GANSTER (EDSM), Florence GUILLEMIN (EDSM), Carolin Guilmet-Fuchs (RV Saarbrücken), Nejla GUL YOLTAY (CAFPF), Myriam LAURENT (EDSM), Sarah NIGGEMANN (EDSM), Jessica NOUGIER (EDSM), Isabelle PRIANON (CCW), Christine STECK (EDSM), Christophe STEYER (LH Saarbrücken), Clément THOMAS (EDSM), Thomas UNOLD (RV Saarbrücken), Quentin VASTESAEGER (EDSM) et Ann-Kathrin WEISSHAUPT (EDSM).

Ouverture de la séance à 18h20.

M. Gillo, Président de l'Eurodistrict (EDSM) accueille les délégués ainsi que les autres participants et remercie M. Sellen, maire de Völklingen et suppléant de Mme Blatt dans notre Assemblée pour son accueil dans la grande salle de la mairie de Völklingen. M. Sellen présente brièvement la ville de Völklingen, ses atouts et ses défis.

La ville, située en partie dans la région naturelle du Warndt et baignée par la Sarre, est recouverte de forêts sur 57 % de sa superficie. Après Sarrebruck, Neunkirchen et Hombourg, elle est la quatrième ville la plus peuplée de la Sarre. Elle s'étend sur 10 quartiers (Lauterbach est le plus proche du versant français). La commune fait frontière avec la France et compte environ 40 000 habitants. La mairie dispose d'un service d'immatriculation des véhicules. Völklingen est marquée par l'industrie (Saarstahl). 114 nationalités différentes vivent en harmonie dans cette ville.

Aucune objection par rapport à l'ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la réunion de l'Assemblée du 30.01.2024

Il n'y a aucune question par rapport au compte rendu.

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité d'adopter le compte rendu de l'Assemblée du 30.0.2024.

2. Validation du compte administratif et du compte de gestion 2023 du GECT

1. Compte de Gestion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les articles 17.2. §2 et 18.2 point 7 des statuts du GECT,
 Vu le Compte Administratif,

L'Assemblée syndicale du GECT, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, décide à l'unanimité d'arrêter comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires du compte de gestion :

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultats reportés	- 9.575,51	514.914,25	505.338,74
Affectation des résultats		- 9.575,51	-9.575,51
Opérations de l'exercice	10.072,47	- 101.289,28	111.361,75
TOTAUX	496,96	606.628,02	607.124,98
<i>Report des résultats au BP 2024</i>	496,96	606.628,02	

2. Compte Administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les articles 17.2. §2 et 18.2 point 7 des statuts du GECT,
 Vu le Compte de Gestion du receveur,
 Vu les opérations de l'exercice 2023 résumées dans le tableau du Compte administratif joint,

Le président et l'ordonnateur du GECT (M. Zingraff), quittent momentanément la réunion. Mr. Rausch, doyen d'âge de l'Assemblée fait voter le compte administratif 2023 comme suit :

L'Assemblée du GECT décide à l'unanimité

- d'arrêter les résultats définitifs des comptes comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses:	940.443,47 €
Recettes:	1.041.732,75 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>101.289,28 €</i>

Investissement :

Dépenses:	0.00 €
Recettes:	10.072,47 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>10.072,47 €</i>

Ce qui en cumul des exercices s'établit comme suit:

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultats reportés	- 9.575,51	514.914,25	505.338,74
Affectation des résultats		- 9.575,51	-9.575,51
Opérations de l'exercice	10.072,47	- 101.289,28	111.361,75
TOTAUX	496,96	606.628,02	607.124,98
<i>Report des résultats au BP 2024</i>	<i>496,96</i>	<i>606.628,02</i>	

- d'approuver le Compte Administratif 2023 et
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

3. Validation de l'affectation des résultats 2023 du GECT

L'Assemblée Syndicale décide à l'unanimité de :

- reprendre au Budget primitif 2024 les soldes d'exécution de l'exercice 2023, constatés lors du vote du compte administratif 2023,

	Investissement	Fonctionnement
Section d'investissement : Un excédent de	10.072,47 €	
Section de fonctionnement : Un excédent de		101.289,28 €
Un résultat de clôture de l'exercice 2023 de :	- 9.575,51 €	514.914,25 €
Soit un résultat cumulé consolidé à la clôture de l'exercice 2023 de :	496,96 €	606.628,02 €

- de reporter l'excédent d'investissement de **496,96 €** au compte 001 du budget primitif 2024,

- de reporter l'excédent de fonctionnement restant de **600.128,02 €** au compte 002 du Budget primitif 2024 et d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de **6.500 €** au compte 1068.

4. Validation du Budget primitif principal 2024

SYNTHESE DU BUDGET 2024

BUDGET PREVISIONNEL 2024

	Dépenses	Recettes	Différence
Fonctionnement	3.119.716,91	3.119.716,91	0,00
Investissement	8.500	8.500	0,00
Total	3.128.216,91	3.128.216,91	0,00

Fonds FEDER	1.708.158,97	1.956.255,37	248.096,40
Budget ED sans reversements Interreg	1.420.057,94	1.420.057,94	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction M57 applicable,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire mené au sein de l'Assemblée du GECT,

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2024 en votant celui-ci par chapitre.

5. Validation du compte administratif et du compte de gestion 2023 de l'Interface Santé

1. Compte de Gestion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 17.2. §2 et 18.2 point 7 des statuts du GECT,

Vu le Compte Administratif,

L'Assemblée syndicale du GECT, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, décide à l'unanimité d'arrêter comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires du compte de gestion :

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultats reportés			
Affectation des résultats			
Opérations de l'exercice		106.335,70	106.335,70
TOTAUX		106.335,70	106.335,70
<i>Report des résultats au BP 2024</i>		106.335,70	

2. Compte Administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les articles 17.2. §2 et 18.2 point 7 des statuts du GECT,
 Vu le Compte de Gestion du receveur,
 Vu les opérations de l'exercice 2023 résumées dans le tableau du Compte administratif joint,

Le président et l'ordonnateur du GECT (M. Zingraff), quittent momentanément la réunion. Mr. Rausch, doyen d'âge de l'Assemblée fait voter le compte administratif 2023 comme suit :

L'Assemblée du GECT décide à l'unanimité

- d'arrêter les résultats définitifs des comptes comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses: 65.664,98 €
 Recettes: 172.000,68 €
Excédent de clôture : 106.335,70 €

Investissement :

Dépenses: 0,00 €
 Recettes: 0,00 €
Excédent de clôture : 0,00 €

Ce qui en cumul des exercices s'établit comme suit:

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultats reportés			
Affectation des résultats			
Opérations de l'exercice		106.335,70	106.335,70
TOTAUX		106.335,70	106.335,70
<i>Report des résultats au BP 2024</i>		106.335,70	

- d'approuver le Compte Administratif 2023 et
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

6. Validation de l'affectation des résultats 2023 de l'Interface Santé SaarMoselle

L'Assemblée décide à l'unanimité de :

- reprendre au Budget primitif 2024 les soldes d'exécution de l'exercice 2023, constatés lors du vote du compte administratif 2023,

	Investissement	Fonctionnement
Section d'investissement : Un excédent de	0,00 €	
Section de fonctionnement : Un excédent de		106.335,70 €
Un résultat de clôture de l'exercice 2023 de :	0,00 €	0,00 €
Soit un résultat cumulé consolidé à la clôture de l'exercice 2023 de :	0,00 €	106.335,70 €

- de reporter l'excédent de fonctionnement restant de 106.335,70 € au compte 002 du Budget primitif 2024.

7. Validation du Budget Annexe 2024

M. Gillo rappelle que la structure pérenne pour la coopération sanitaire transfrontalière sur le territoire de l'Eurodistrict, l'Interface Santé SaarMoselle, ne peut fonctionner qu'avec une parité financière franco-allemande. Or, à ce jour, celle-ci n'est pas assurée notamment en raison du manque de retour et de réaction de part de l'ARS Grand Est. Par exemple, la participation financière à hauteur de 100.000 € accordée par l'ARS pour l'année 2023 n'a toujours pas été versée et est remise en question. M. GILLO précise cependant qu'il n'est pas seulement question de l'ARS mais que des partenaires allemands comme les caisses d'assurance maladie peuvent elles aussi poser problème dans certains projets de coopération de santé transfrontalière.

M. Zingraff confirme que de nombreuses démarches communes ont été effectuées (entretiens avec la Préfète et le Président de la Région Grand Est notamment) afin d'interpeller l'ARS qui à ce jour n'a pas encore procédé à une explication directe et officielle sur sa participation.

M. Hehn, président de la C.A. de Forbach Porte de France, prend la parole pour aborder la problématique croissante de l'accès aux soins sur le territoire. La convention de coopération en matière d'accès aux soins transfrontaliers, dite « MOSAR », a été signée en 2019 et marche bien pour la coopération en cardiologie (protocole 2.1). En revanche, le protocole d'accès aux soins de neurochirurgie y compris la prise en charge des polytraumatismes à l'hôpital Klinikum Saarbrücken (protocole 2.2) ne semble pas avancer. La santé et l'offre de soins représentent une thématique majeure, surtout en vue du vieillissement de la population, qui fait partie de l'attractivité du territoire. Ainsi, M. Hehn lance un appel au président de l'Eurodistrict pour que celui-ci, avec l'appui de l'ensemble des délégués de l'Assemblée générale, soit porte-parole auprès du Ministère de la Santé de France afin d'aborder la problématique.

M. Gillo soutient cet appel et confirme qu'une démarche sera lancée pour solliciter le soutien du Ministère de la Santé, en coordination avec le gouvernement sarrois.

SYNTHESE DU BUDGET ANNEXE 2024

BUDGET PREVISIONNEL 2024

	Dépenses	Recettes	Différence
Fonctionnement	290.335,70	290.335,70	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Total	290.335,70	290.335,70	0,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction M57 applicable,

M. Jochum et Mme Schmieden quittent la salle.

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité d'adopter le budget annexe primitif 2024 en votant celui-ci par chapitre.

8. Présentation et adoption du rapport d'activités 2023

Le rapport d'activités 2023 du GECT retrace l'ensemble des projets, activités, manifestations, etc. de l'Eurodistrict réalisés l'année passée. Il est distribué en version imprimée aux membres de l'Assemblée en séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 18.2 des Statuts du GECT,

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités 2023 du GECT tel que présenté en séance.

9. Contributions des membres à partir de 2025

Ce document présente **une proposition d'augmentation des cotisations à partir de l'année 2025 en prenant en compte les taux d'inflations des années respectives (2022 à 2025) et l'augmentation des dépenses obligatoires du GECT.**

Au moment de la création du GECT, les futurs membres de la structure se sont entendus sur une participation annuelle à hauteur de 80 centimes d'Euro par habitant. Puis, en 2022, la cotisation par habitant est passée à 0,96 euros en raison de l'évolution des missions et des frais de personnel.

Dans son rapport en 2020, la Cour Régionale des comptes avait souligné « que la trésorerie du groupement est désormais tendue et que les contributions de ses membres devraient être augmentées pour couvrir les besoins liés à son modèle de fonctionnement ».



Depuis 2022, l'EDSM n'a pas augmenté la cotisation de ses membres et pourtant, l'Eurodistrict fait face à une augmentation de ses frais fixes. Les frais de personnel ont évolué, prenant en compte une partie de l'inflation ou faisant sur le versant français l'objet de revalorisation du point d'indice. Côté français, les collaborateurs ont changé de grade et d'échelon. De surcroît, à partir de l'année 2025, le GECT devra mettre en place une protection complémentaire santé et prévoyance pour ses collaborateurs.

Les frais généraux (informatique, loyers) vont également croître en raison des ajustements liés à l'inflation qui n'ont pas encore été pris en compte et en raison de l'augmentation des services sollicités (installation et maintenance de deux postes informatiques supplémentaires, interprétariat).

Par ailleurs, le budget général finance la part de fonds propres de l'Eurodistrict dans les projets dans lesquels il est chef de file ou partenaire financier (projet PRISMA, projet Intervelo, projet marketing territorial/développement économique).

En ce qui concerne le montant nominal des contributions des membres, il est à noter que celui-ci est à mettre en regard de l'évolution démographique du territoire. Ainsi, les dernières statistiques fournies par les membres indiquent notamment une diminution du nombre de résidents sur le versant français, pondérant ainsi l'ajustement des contributions.

Compte tenu des éléments fournis, à maintien constant des missions du GECT et au regard des projets en cours de déploiement, il serait nécessaire d'adapter les cotisations et de prévoir une révision périodique de ceux-ci.

En 2023 **0,96 €/habitant - Einwohner**

Membres / Mitglieder	Nombre d'habitants / Einwohner	Taux de participation / Beitragssatz	Part des collectivités membres / Anteil der Mitgliedsverbände
Regionalverband Saarbrücken	329.593	57,31	316.409,28
C.A. de Forbach Porte de France	77.394	13,46	74.298,24
C.C. de Freyming-Merlebach	31.925	5,55	30.648,00
C.A. Saint-Avold Synergie	53.201	9,25	51.072,96
C.A. Sarreguemines Confluences	65.003	11,30	62.402,88
C.C. du Warndt	17.971	3,12	17.252,16
Total / Gesamt	575.087	100	552.083,52

Evolution des taux d'inflation ¹

	Inflation moyenne entre la France et l'Allemagne	Contribution individuelle
2021	2,59%	0,98 €
2022	6,4%	1,05 €
2023	5,77%	1,11 €
Estimation 2024	2,33%	1,13 €
Estimation 2025	2,06%	1,16 €
Estimation 2026	2,06%	1,18 €

Intercommunalités	Population 2024	Population 2017	Différence 2024-2017 en nb nominal	différence 2024-2017 en %
Regionalverband Saarbrücken	331.414	329.593	1.821	0,552%
C.A. de Forbach Porte de France	75.745	77.394	-1.649	-2,13%
C.C. de Freyming-Merlebach	31.587	31.925	-338	-1,06%
C.A. Saint-Avold Synergie	52.150	53.201	-1.051	-1,976%
C.A. Sarreguemines Confluences	65.267	65.003	264	0,406%
C.C. du Warndt	17.478	17.971	-493	-2,74%
TOTAL	573.641	575.087	-1.446	-0,25%

Les chiffres de la Communauté d'Agglomération de Forbach Portes de France, de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach et de la Communauté de Communes du Warndt proviennent du SCoT du Val de Rosselle pour l'année 2024. Les chiffres de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences proviennent de l'INSEE pour l'année 2023. En ce qui concerne les chiffres du Regionalverband Saarbrücken, le Statistisches Landesamt du Land de la Sarre compte 331.414 habitants en 2023 sur une base du recensement de 2011.

¹ Moyennes calculées sur la base des chiffres fournis par Destatis, INSEE, Statista

Prenant en considération les statistiques de population actualisés et les taux d'inflation cumulés 2021-2026, la cotisation à partir de 2025 s'élèverait à **1,18€/habitant**.

Membres / Mitglieder	Nombre d'habitants / Einwohner	Taux de participation / Beteiligungssatz	Part des collectivités membres / Anteil der Mitgliedsverbände
Regionalverband Saarbrücken	331.414	57,77	391.068,52
C.A. de Forbach Porte de France	75.745	13,20	89.379,10
C.C. de Freyming-Merlebach	31.587	5,51	37.272,66
C.A. Saint-Avold Synergie	52.150	9,09	61.537,00
C.A. Sarreguemines Confluences	65.267	11,38	77.015,06
C.C. du Warndt	17.478	3,05	20.624,04
Total / Gesamt	573.641	100	676.896,38

En résumé, un ajustement des cotisations des membres contribuerait à la stabilité financière du GECT, soutiendrait les projets dans les 5 domaines d'intervention du GECT et permettrait de répondre aux besoins croissants du GECT et de ses membres.

Monsieur Hehn approuve la proposition d'augmentation soumise à l'Assemblée. Il attire néanmoins l'attention sur le fait que l'augmentation proposée est considérable vu qu'il n'y en a pas eu pendant plusieurs années et vu la hausse générale des dépenses. Il propose donc de prévoir des augmentations moins élevées à partir du prochain débat sur l'adaptation des cotisations.

L'Assemblée décide à l'unanimité de :

- valider l'augmentation des cotisations des membres à 1,18 € à partir de l'année 2025 ainsi que de réévaluer le montant des cotisations tous les deux ans.

10. Partenariat méthodologique de l'Eurodistrict SaarMoselle dans le cadre de la demande de concours Interreg pour le projet « LATI »

Description du projet en séance (cf. note de séance) – pas de remarques.

L'Assemblée décide à l'unanimité de :

- valider la participation du GECT au projet Interreg LATI en tant que partenaire méthodologique.

11. Weekend Eurosport SaarMoselle

Description du projet en séance (cf. note de séance) – Le Président met l'accent sur la volonté de l'EDSM d'organiser une manifestation similaire au Warndt Weekend au plus proche des citoyens.

12. Projet Interreg « Intervelo SaarMoselle » – budget global définitif

Explication de la dernière modification du budget du projet en séance (cf. note de séance) – pas de remarques.

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité de :

- approuver le portage du projet Interreg VI « Intervelo SaarMoselle » par l'Eurodistrict SaarMoselle pour un budget total de **8.940.999,83 €** et un montant FEDER demandé de **3.160.072,88 €**,
- prendre acte du financement propre de l'Eurodistrict qui passe de **194.596,16 €** à **193.357,76 €** répartis sur quatre années budgétaires au travers de la revalorisation de personnel et la prise en charge de frais externes,
- prévoir les montants nécessaires dans son budget,
- autoriser M. le Président ou le Vice-président compétent à signer tous les documents nécessaires au suivi de la demande de concours.

13. Divers (cf. notes de séance)

- Calendrier des réunions des organes 2024
- Calendrier des prochaines réunions et manifestations
- Point sur les prochaines actions du Fonds citoyen franco-allemand en séance : M. Gillo remercie Mme Laurent, Référente régionale au sein du point de contact du Fonds citoyen franco-allemand à l'EDSM, pour son travail aux côtés des porteurs de projets français et allemands.
- La prochaine assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle aura lieu le 26 juin 2024 à la C.A. Forbach Porte de France

Le Président évoque les élections européennes qui se tiendront le 9 juin prochain et la montée du nationalisme sur notre territoire. Il demande aux membres de l'Assemblée de dialoguer avec nos concitoyens et d'être à leur écoute.

M. Gillo remercie les délégués pour leur bonne collaboration et les invite à partager le verre de l'amitié.

Le président clôt la séance à 19h40.

Peter Gillo
Président

Marc Zingraff
1er Vice-président